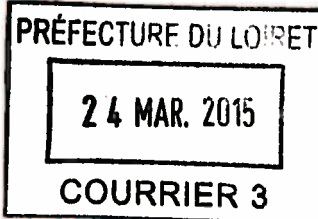




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 17 mars 2015

28/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015 pour les communes du SMIRTOM de Beaugency

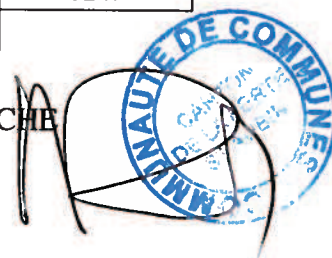
Le comité syndical du SMIRTOM de Beaugency a fixé la contribution de la communauté de communes du canton de la ferté Saint-Aubin à la somme de **259 424,28 euros** pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE les taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) comme suit, pour les communes d'Ardon et de Ligny le Ribault :

	Bases 2015	Taux proposés pour 2015	Produits attendus	Rappel du taux 2014
ARDON	1 149 945 €	12%	137 993,40 €	12%
LIGNY LE RIBAUT	1 011 924 €	12%	121 430,88 €	12%
TOTAL			259 424,28 €	

Le Président
Jean-Paul ROCHE



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 24 mars 2015